

Document transmis par
un signataire du
pacte déontologique



DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DU NORD – PAS DE CALAIS
UNITE DEPARTEMENTALE DU PAS DE CALAIS
20, RUE DU MARCHE AU FILE
BP 930
62022 ARRAS CEDEX

ARRAS, LE 26 NOVEMBRE 2008.

Téléphone : 03 21 60 36 00
Télécopie : 03 21 55 19 68
Mél : ud62@dgccrf.finances.gouv.fr

Références à rappeler dans toute correspondance :

- DE n° 2008 00555 - CD n° 2008-7738
Affaire suivie par J-S CRESSENT ET F. BOULONGNE

M. Bruno HASSEN
AC2I ARRAS
27, rue Paul Verlaine
62118 Fampoux

Objet : pratiques de commissionnement

V/Réf : 398 850 966 00027

P.J. : néant.

Monsieur,

Lors du contrôle de votre établissement le 1^{er} avril 2008, vous avez interrogé mon service concernant la validité des pratiques de commissionnement des prescripteurs (agents immobiliers ou notaires) par les diagnostiqueurs.

Je vous informe que mon administration centrale a depuis déterminé sa position en qualifiant ces faits d'infraction à l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation qui impose l'impartialité et l'indépendance des diagnostiqueurs, confirmant ainsi la première analyse faite localement.

En effet, les professions de diagnostiqueur et d'agent immobilier étant réglementées quant à leur accès et à leur exercice, il ne peut y avoir de dérogation aux textes les régissant et la jurisprudence relative aux chèques-cadeaux dans le secteur libéral n'a pas vocation à s'appliquer.

Toute infraction à ce texte constitue une contravention de 5^{ème} classe en vertu de l'article R.271-4 du même code.

La DGCCRF n'étant pas habilitée à relever les infractions à ce texte, je vous prie de bien vouloir adresser toute plainte ou signalement aux services de l'équipement, à l'adresse suivante (pour les diagnostiqueurs établis dans le Pas-de-Calais) :

M. le Directeur Départemental de l'Équipement
100, Avenue Winston Churchill SP 7
62 022 ARRAS CEDEX

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation,
Le Directeur Départemental,

J-L AMBROISE

Pour toutes informations, consultez aussi [HTTP://WWW.DGCCRF.BERCY.GOUV.FR/](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/)
ou 3939 Allô service public (coût d'un appel local, à partir d'un téléphone fixe)

La DGCCRF met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en tête de ce document.